



LAURENTIDES

POUR

UNE BONNE CONVENTION LOCALE NÉGOCIÉE

STABILITÉ D'EMPLOI

MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL

Ce mercredi 27 juin 2018 se tenait la 28e séance de négociation afin de convenir d'une convention collective locale. Lors de la rencontre d'hier, nous avons abordé l'employeur sur les sujets suivants : Les modalités de paiement des salaires, les postes temporairement dépourvus de son titulaire, les règles de mutations volontaires, les congés sans solde, le plan de développement des ressources humaines (PDRH) ainsi que sur la notion de temps supplémentaire.

Lors de cette journée, nous avons proposé à l'employeur une contre-proposition bonifiée portant sur les règles de mutations volontaires qui, selon

nous, permettra l'ouverture d'un règlement sur cette matière. Nous avons réitéré à l'employeur l'importance de créer une structure de poste à temps complet. Nous avons répété que pour y arriver, l'employeur devra éliminer l'uti-

lisation de la main d'œuvre indépendante ainsi de que réduire l'utilisation du temps supplémentaire.

Nous rencontrons à nouveau l'employeur demain le 29 juin, ce qui sera la dernière journée de négociation avant la pause estivale.

Nous profiterons de cette pause de 6 semaines afin de recharger nos batteries et poursuivre la négociation dès

le 15 août. À partir de ce moment, il restera seulement 7 semaines pour nous entendre avec l'employeur, à défaut de quoi le processus de médiation arbitrale sera enclenché.

Le comité de négociation vous souhaite de belles vacances. Les info-négo seront de retour dès le 16 août.

Suivez nous sur Facebook STT Laurentides santé et services sociaux - CSN

